



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 106 de l'ordre du jour

Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Archil **Gheghechkori** (Géorgie)

I. Introduction

1. La question « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 65/93 du 8 décembre 2010.
2. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 3^e séance, le 3 octobre 2011, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 87 à 106. Ce débat a eu lieu de la 3^e à la 9^e séance, du 3 au 7 octobre et les 10 et 11 octobre (voir A/C.1/66/PV.3 à 9). La Commission a également consacré 11 séances, du 12 au 14, du 17 au 21 et les 24 et 25 octobre, à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres responsables de haut niveau, à des discussions de groupe avec des experts indépendants et au suivi des résolutions et des décisions adoptées lors de sessions antérieures (voir A/C.1/66/PV.10 à 20). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 10^e à la 20^e séance, du 12 au 14, du 17 au 21 et les 24 et 25 octobre (voir A/C.1/66/PV.10 à 20). Toutes les décisions concernant les projets de résolution et de décision ont été prises de la 21^e à la 24^e séance, du 26 au 28 octobre, ainsi que le 31 octobre (voir A/C.1/66/PV.21 à 24).
4. Pour l'examen de ce point, la Commission n'était saisie d'aucun document.



II. Examen de projets de résolution

A. Projets de résolutions A/C.1/66/L.21 et Rev.1

5. À la 19^e séance, le 24 octobre, le représentant de l'Autriche a présenté, au nom de l'Autriche, du Mexique et de la Norvège, un projet de résolution intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » (A/C.1/66/L.21).

6. À la 24^e séance, le 31 octobre, le représentant de l'Autriche s'exprimant au nom de l'Autriche, du Mexique et de la Norvège, a fait une déclaration par laquelle il a présenté un projet de résolution révisé (A/C.1/66/L.21/Rev.1) et informé la Commission que les auteurs du projet n'insisteraient pas pour que la Commission se prononce sur le projet à cette séance.

7. À la même séance, la Commission a décidé de ne pas se prononcer sur le projet de résolution.

B. Projet de résolution A/C.1/66/L.39

8. À la 19^e séance, le 24 octobre, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté, au nom de l'Afrique du Sud, des Pays-Bas et de la Suisse, un projet de résolution intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » (A/C.1/66/L.39). Par la suite, l'Albanie, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Bangladesh, la Belgique, la Bulgarie, le Chili, Chypre, le Costa Rica, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Lesotho, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, Malte, le Mexique, la Mongolie, le Monténégro, la Norvège, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République démocratique du Congo, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, le Swaziland, la Thaïlande, Trinité-et-Tobago, la Turquie et le Viet Nam se sont associés aux auteurs du projet de résolution.

9. À la 23^e séance, le 28 octobre, le représentant de l'Afrique du Sud a révisé oralement, au nom des auteurs du projet de résolution, le paragraphe 5 de son dispositif en insérant le membre de phrase « dans les instances appropriées » entre virgules après les termes « *Invite* les États à examiner, étudier et combiner ».

10. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/66/L.39 tel que révisé oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 11).

III. Recommandation de la Première Commission

11. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 65/93 du 8 décembre 2010,

Réaffirmant l'importance du désarmement pour renforcer la sécurité mondiale et favoriser la stabilité internationale,

Constatant que la volonté politique de faire progresser le désarmement s'est renforcée au cours des dernières années et que le climat politique international est propice à un désarmement multilatéral et se rapproche de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires,

Affirmant l'importance du multilatéralisme dans les négociations consacrées au désarmement et à la non-prolifération,

Sachant que la Conférence du désarmement conserve toute son importance en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, comme l'a déclaré l'Assemblée générale dans sa première session extraordinaire consacrée au désarmement,

Rappelant les réalisations passées de la Conférence du désarmement et les instruments sur la maîtrise des armements et le désarmement qu'elle a su négocier,

Réitérant sa profonde inquiétude face à la situation actuelle du mécanisme pour le désarmement, notamment au fait que la Conférence du désarmement n'ait pas réalisé de progrès substantiels depuis plus de dix ans, et soulignant la nécessité de redoubler d'efforts et de faire preuve de plus de souplesse pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement,

Saluant les efforts déployés par les États Membres pour faire avancer le désarmement multilatéral et l'appui que le Secrétaire général a apporté à ces efforts, et rappelant la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui s'est tenue à New York le 24 septembre 2010, et la séance plénière de l'Assemblée générale sur le suivi de la Réunion de haut niveau, qui s'est tenue du 27 au 29 juillet 2011,

Notant avec préoccupation qu'en dépit de tous les efforts consentis, la Conférence du désarmement n'a pas réussi à adopter et exécuter un programme de travail à sa session de 2011,

Saluant la contribution apportée par la société civile dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements,

Se fondant sur la Charte des Nations Unies, notamment sur l'Article 11 du Chapitre IV relatif aux fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale en matière de désarmement,

1. *Se félicite* de l'occasion fournie par la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée à New York le 24 septembre 2010 sur l'initiative du Secrétaire général, et par la séance plénière de l'Assemblée générale sur le suivi de la Réunion de haut niveau, qui s'est tenue du 27 au 29 juillet 2011, de répondre à la nécessité de stimuler les efforts en faveur du désarmement au niveau multilatéral;

2. *Exprime sa satisfaction* du soutien manifesté à l'idée qu'il est nécessaire et urgent de revitaliser le travail des organismes chargés du désarmement multilatéral et de faire progresser les négociations à ce sujet;

3. *Accueille favorablement* les efforts soutenus et les suggestions des États Membres et du Secrétaire général visant à revitaliser le mécanisme multilatéral de désarmement;

4. *Engage* les États à redoubler d'efforts pour créer un environnement propice aux négociations multilatérales sur le désarmement;

5. *Invite* les États à examiner, étudier et combiner, dans les instances appropriées, les options, propositions et éléments d'une revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies dans son ensemble, y compris la Conférence du désarmement;

6. *Exhorte* la Conférence du désarmement à adopter et exécuter un programme de travail qui lui permette de reprendre ses travaux de fond sur son ordre du jour au début de sa session de 2012;

7. *Considère* qu'il importe de faire le bilan, pendant sa soixante-sixième session, de tous les efforts pertinents qui ont été déployés pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », de passer en revue les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution et, au besoin, d'étudier plus avant des options qui permettent de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement.